



Cabinet du président  
Direction de la citoyenneté  
et de l'information

*Contacts presse*

*Jérôme Alemany*  
02 40 99 12 46

*Frédérique Lamiral*  
02 40 99 19 69

*Virginie Brindeau*  
02 40 99 11 18

Nantes, le 8 décembre 2008

# dossier de presse

## Assemblée départementale – Session des 8, 9, 10, 11 décembre 2008

---

### Sommaire

**Foncier : 10 M€ pour mener à bien les projets départementaux et constituer des réserves** p. 2

**Routes : la liaison Guérande - La Turballe, la déviation de Port Saint-Père et le barreau de Grandchamp-des-Fontaines, à l'ordre du jour** p.5

**Habitat : pour construire 1000 logements sociaux d'ici 2013, le Conseil général apporte 25 M€ à l'OPAC** p. 7

**Collèges publics : des opérations plus nombreuses, un budget à nouveau augmenté** p. 8

**Accessibilité : le Conseil général adapte son réseau de transports et ses bâtiments** p. 10

## Foncier : 10 M€ pour mener à bien les projets départementaux et constituer des réserves

Routes et ouvrages à aménager ; espaces naturels sensibles à préserver ; activités agricoles à pérenniser ; six zones d'intérêt départemental à implanter ; logements abordables à produire ; collèges, locaux et bureaux à construire pour la collectivité... Dans les prochaines années, le Conseil général aura à acquérir pas moins de 1400 hectares de foncier pour mener à bien ses programmes. Aujourd'hui, il se dote d'une stratégie et de moyens pour conduire une action efficace en matière foncière.

La Loire-Atlantique accueille chaque année plus de 12 000 habitants supplémentaires. Pour que chacun ait à sa disposition un logement, des activités et des équipements, **de 1 500 à 2 000 hectares de terres agricoles changent chaque année de destination** (artificialisation) ou sont urbanisés. Contre toute attente, **cette urbanisation nouvelle se révèle moins dense que l'urbanisation préexistante**. En première approche, et au regard des 440 000 hectares agricoles dans département, l'impact de cette « consommation » récente pourrait paraître assez faible. A moyen terme toutefois, si l'extension de l'habitat remet en cause la pérennité des exploitations agricoles et ne laisse plus de territoires disponibles pour l'implantation d'activités industrielles majeures, **le dynamisme démographique du département risque bel et bien d'être un frein à son développement économique**.

Le foncier, **non-renouvelable**, est donc **devenu une ressource sous tension**. Il s'agit désormais de la partager entre plusieurs fonctions : **la protection des terres agricoles** pour assurer la pérennité d'une filière dynamique, pourvoyeuse de denrées alimentaires, d'emplois, et créatrice de paysages ; **la préservation des espaces naturels** de Loire-Atlantique (zones humides, espaces boisés particulièrement) ; **le développement de l'habitat** ; **la réalisation d'infrastructures de communication** et la réservation d'espaces pour **l'accueil de nouvelles entreprises**.

La mise en œuvre de ces orientations révèle suppose deux préalables :

- **privilégier une gestion économe** de la ressource foncière.
- **assurer une maîtrise publique** du foncier à l'échelle départementale.

Le Conseil général a donc souhaité définir **une stratégie foncière départementale**, cohérente avec ses besoins propres, ceux des communes et de leurs groupements.

### La stratégie foncière : un développement maîtrisé du territoire et une anticipation des besoins

Le Département veut tout d'abord apporter sa contribution à **un développement maîtrisé du territoire**. **Le principe d'utilisation économe de la ressource** doit désormais guider toute action en matière foncière. A ce titre, la réalisation de projets structurants ne semble acceptable qu'à la condition **d'une évaluation précise des besoins** et de la **réduction des impacts sur les activités existantes** par de mesures d'accompagnement

*Par exemple* : les terrains situés sur les projets de zones économiques d'intérêt départemental (ZID) sont aujourd'hui occupés par l'agriculture. Pour chaque ZID, **un diagnostic foncier initial** sera réalisé afin de mesurer les impacts sur l'économie agricole locale et définir les mesures d'accompagnement nécessaires à la limitation des impacts.

Le **principe d'anticipation** doit également guider l'action foncière, à trois niveaux :

#### *L'utilisation des sols en Loire-Atlantique (681 500 ha) :*

- 440 000 ha (64 %) classés à usage agricole
- 170 000 ha (25 %) espaces naturels protégés, de loisirs.
- 50 000 ha (7,5 %) urbanisés
- 23 000 ha (3,5 %) destinés à l'urbanisation future

- **repérer les opportunités** d'acquisition en amont des projets, y compris pour des projets non encore précisément définis, et **développer une politique active d'acquisitions et de cessions** par des négociations ;
- **s'appuyer sur un observatoire de l'activité foncière**, servant de base à la conception et à l'animation de la politique départementale, pour suivre et analyser l'évolution des marchés et des changements d'usages du sol, en partenariat avec les autres acteurs départementaux du foncier ;
- **orienter la destination future des espaces** en agissant sur le contenu des documents d'urbanisme. Dans ce domaine, le Département apportera de façon accrue son expertise dans l'élaboration des PLU.

*Par exemple* : toujours pour les projets de ZID, le Conseil général souhaite développer les partenariats nécessaires pour **repérer les opportunités de cession d'activité des agriculteurs**, de façon à acquérir et organiser les échanges amiables.

## Les moyens d'actions

**Le Département est déjà propriétaire d'environ 2 800 hectares de foncier** : depuis 1976, il a progressivement rassemblé près de 910 ha en vue de l'implantation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, et en matière d'espaces naturels sensibles, il possède 800 ha, gérés et entretenus en direct ou par des partenaires institutionnels ou des professionnels.

Les récentes lois du 13 août 2004 (« Acte II de la décentralisation) et du 23 février 2005, ont **renforcé les compétences du Conseil général** en matière **d'aménagement de l'espace, de protection des espaces sensibles** et en particulier **des espaces agricoles** soumis à de fortes pressions, ainsi que dans la conduite des **procédures d'aménagement foncier**.

D'ores et déjà, il dispose de plusieurs outils d'intervention :

- **la négociation amiable**,
- **le droit de délaissement** sur des zonages préétablis (emplacements réservés, projets d'utilité publique),
- **le droit de préemption** sur les espaces naturels sensibles, la protection des espaces agricoles (via la SAFER), ou par délégation du droit de préemption de la commune, et possiblement sur les ZAD,
- enfin, **le droit d'expropriation**, sur projet déclarés d'utilité publique et après enquête parcellaire.

Au sein du Conseil général de Loire-Atlantique, **un service spécifique Action foncière a été mis en place au printemps 2008**. Il regroupera à terme 13 agents qui pour l'essentiel avaient comme mission, dans diverses directions, l'acquisition foncière et la rédaction des actes administratifs. Le cœur de son activité réside dans **la négociation, l'acquisition et la gestion provisoire des propriétés** avant affectation.

Pour les acquisitions, le Conseil général vote aujourd'hui **une autorisation de programme de 10 M€** en investissement (4,3 M€ pour l'habitat ; 3 M€ pour l'économie ; 1,5 M€ pour les voies de communications ; 1,2 M€ pour les réserves foncières). **Dès 2009, 5 M€ sont engagés**.

## Les objectifs :

### **Assurer les acquisitions nécessaires aux projets départementaux...**

Pour ses propres opérations, le Conseil général prévoit de mobiliser :

### *L'aménagement foncier*

*La loi du 23 février 2005 a confié aux conseils généraux les procédures d'aménagement foncier (plus connues sous le vocable de « remembrement »). En Loire-Atlantique, d'ici la fin de l'année 2008, le Conseil général assurera le suivi et la programmation de neuf procédures d'aménagement foncier, dont six liées à la résorption des dommages causés par de grands ouvrages. En 2009, il consacre une enveloppe de 2 M€ à l'aménagement foncier.*

- environ 300 hectares au cours de trois prochaines années **pour les infrastructures, les aménagements et la construction d'ouvrages**, les opérations de sécurité,
- entre 25 et 35 hectares par an pour **la protection des Espaces Naturels Sensibles**,
- environ 900 hectares, répartis sur six sites, **pour la réalisation des Zones d'Intérêt Départemental**,
- environ 30 hectares par an pour **la production de logements abordables** pour les ménages les plus modestes (selon les objectifs définis dans le Plan Départemental de l'Habitat),
- d'autres emprises pour **la construction de collèges, locaux et bureaux** pour les services du Département.

### **... accompagner les porteurs de projets...**

Dans la prochaine génération de contrats de territoire, le Département souhaite mettre l'accent sur **la construction de logements sociaux**. Dans les secteurs tendus, il veut inciter les collectivités compétentes à se doter d'un plan local de l'habitat et d'un plan d'action foncière visant à constituer des réserves foncières, aidées par le Département. Son aide prendra la forme d'**une aide à l'acquisition** par les territoires, attribuée dans le cadre des contrats de territoire, et le cas échéant, d'**un portage foncier** pour des réserves à moyenne et longue échéance.

**Ce portage foncier départemental** sera proposé aux territoires, principalement :

- **pour des opportunités d'acquisition représentant un montant d'investissement important**, dépassant manifestement les capacités financières de la commune ou de l'EPCI ;
- en zone urbanisée ou réservée à l'urbanisation, **dans les pôles urbains et intermédiaires** identifiés comme prioritaires ;
- **dans les zones littorales et périurbaines** où le coût du foncier est un frein au développement de l'habitat social.

### **... et constituer des réserves pour le long terme**

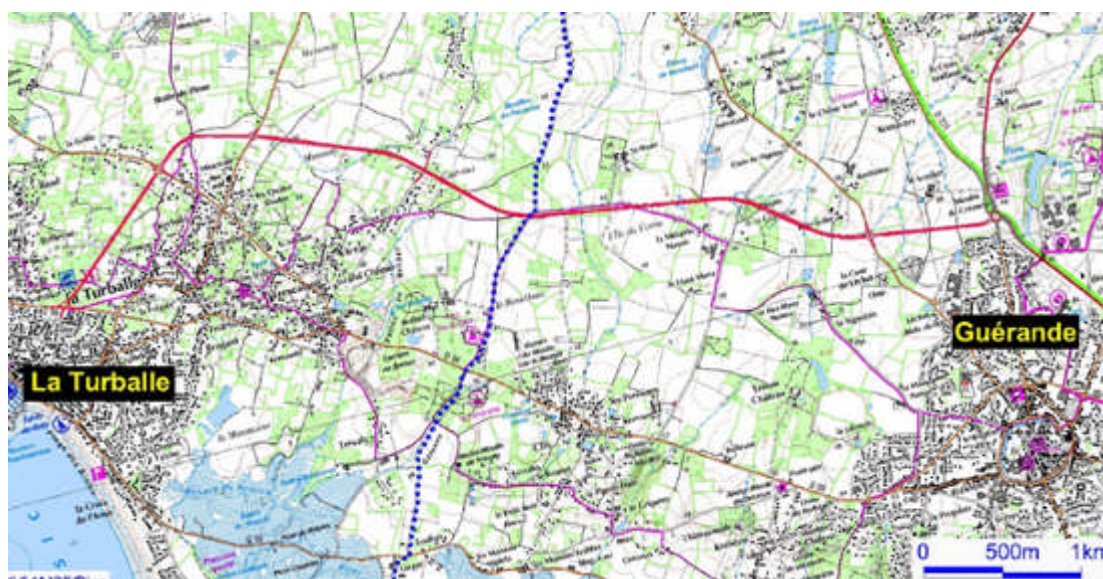
De façon plus large, le Département souhaite constituer **des réserves foncières pour des besoins futurs**, non encore précisément définis aujourd'hui. Ces réserves foncières doivent permettre de **faciliter les négociations par des échanges** pour la réalisation de projets à proximité.

La constitution de ces réserves sera privilégiée à proximité des secteurs de projets départementaux connus aujourd'hui : le schéma routier départemental, les ZID, les Pôles secondaires prioritaires pour l'habitat, ainsi que sur les secteurs sous forte pression du marché.

## Routes : la liaison Guérande - La Turballe, la déviation de Port Saint-Père et le barreau de Grandchamp-des-Fontaines, à l'ordre du jour

### Une nouvelle liaison entre Guérande et La Turballe

Ce projet concerne l'aménagement **d'une liaison de 6,6 km** entre la fin actuelle de la déviation nord-est de Guérande (giratoire du « Moulin du Diable ») et l'ouest du bourg de La Turballe. Avec le double objectif **d'améliorer la desserte du port de La Turballe** qui constitue l'un des pôles économiques majeurs de la presqu'île Guérandaise et de **réduire l'insécurité routière et les nuisances** qui sont ressenties par les riverains de l'itinéraire actuel, l'aménagement projeté consiste à **dédoubler l'actuelle RD 99**.



Dans son schéma routier de 2006, le Conseil général a classé cette liaison en Route Principale de catégorie 2 (chaussée de 6 à 7 m de largeur permettant une vitesse hors agglomération de 90 km/h, échanges par carrefours distants de 600 m au moins, accès directs limités et regroupés hors agglomération).

Une bretelle, prévue à l'originellement à Clis sur un linéaire de 1 100 mètres, et deux giratoires présents à ses extrémités, ont été retirés du programme des travaux approuvé en 2006. Les communes concernées se sont prononcées favorablement sur le projet (La Turballe en février 2006 et Guérande en mai 2008) et les dossiers d'enquête publique et de Commission des Sites de cette opération ont été adressés au Préfet en juillet 2008. Ainsi, sous réserve d'un accord de la Commission des Sites, **l'enquête publique devrait pouvoir se dérouler au cours de l'été 2009**.

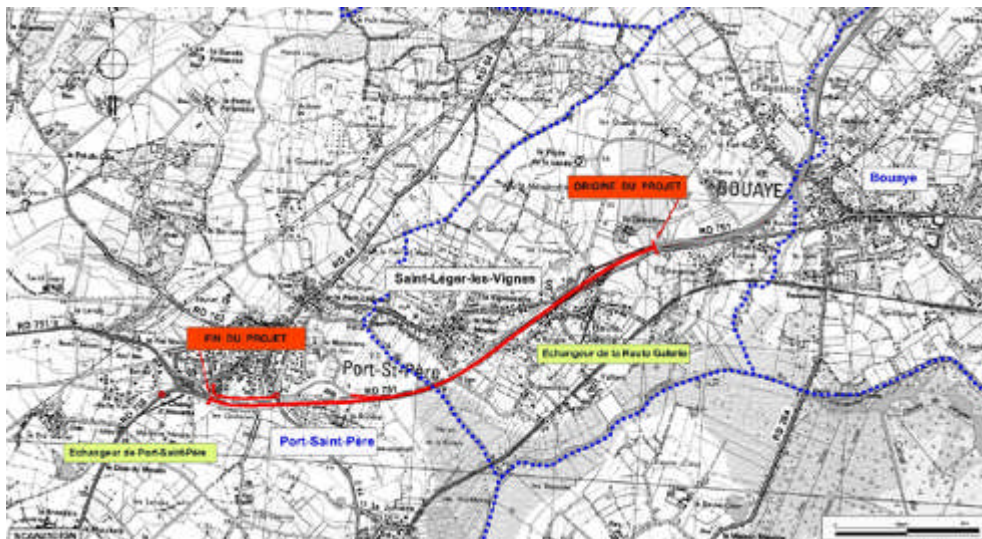
Le coût total de l'opération est estimé à 15 M€ TTC, dont 13,7 M€ de travaux.

### La déviation de Port-Saint-Père doublée

Ce projet prend place sur l'itinéraire Nantes – Pornic et concerne le doublement de la RD 751 en déviation de Port-Saint-Père, entre d'une part l'échangeur de la Haute-Galerie situé sur la commune de Saint-Léger-les-Vignes, et de l'autre l'échangeur de Port-Saint-Père qui assure le raccordement avec la RD 758.

Le Conseil général se propose donc de **mettre à 2 x 2 voies la RD 751**, conformément à son classement au Schéma routier comme liaison structurante, **dans les emprises existantes et sur une longueur d'environ 4,3 km**. Certains des ouvrages d'art devront être adaptés et **le viaduc de franchissement de « L'Acheneau » sera doublé**.





Afin d'améliorer l'accès à la commune de Saint-Mars-de-Coutais depuis l'échangeur de Port-Saint-Père, le projet intègre le principe **d'un barreau de liaison** entre la rue de Pornic (RD 751A) et la RD 64, à Port-Saint-Père. Il permettra aux usagers en transit de **ne plus traverser le centre de l'agglomération de Port-Saint-Père**.

Le projet comprend également le **réaménagement en giratoire du carrefour dit du « Champ d'Alouette »**, de façon à améliorer le fonctionnement de l'échangeur, à faciliter la desserte des lotissements de « Bel-Air » et de « La Case aux Renards » ainsi qu'à sécuriser l'accès aux habitations qui possèdent un accès direct à la RD 758.

Les communes concernées se sont prononcées favorablement sur ce projet (Saint-Léger-les-Vignes en mai 2006 et Port-Saint-Père en juillet 2008). Le dossier Loi sur l'eau, le dossier d'impact sur l'AOC et le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique seront prochainement transmis à Monsieur le Préfet pour organisation des enquêtes.

Le coût total de l'opération est estimé à 13,5 M€ TTC, dont 12,5 M€ de travaux.

## RD 26 : un nouveau barreau à Grandchamp-des-Fontaines



Ce projet vise à sécuriser la route d'accès au bourg de Grandchamp-des-Fontaines à partir de la RD 537 et consiste à **rectifier le tracé de la RD 26**, actuellement sinueux et supportant un trafic important.

La RD 26 assure en effet depuis le nord de Treillières l'accès au bourg de Grandchamp-des-Fontaines. A proximité de Treillières, son tracé est particulièrement sinueux, et comporte notamment un virage à angle droit au lieu-dit « le Moulin des Landes ». En lien avec le développement d'activités commerciales à proximité de la RD 537, sa dangerosité a été aggravée par l'accroissement du trafic et des échanges.

La réalisation **d'une nouvelle liaison de 770 mètres, déviant la RD 26**, permettra de sécuriser la route d'accès au bourg de Grandchamp-des-Fontaines. **Un nouveau giratoire prévu à l'intersection du barreau et de la RD 537** permettra également l'amélioration des conditions d'accès à l'entreprise Carital. Ce carrefour est compatible avec l'aménagement de la future zone d'activités projetée par la Communauté de

communes d'Erde et Gesvres dans ce secteur. L'aménagement **d'un giratoire au droit du raccordement entre l'ancien et le nouveau tracé de la RD 26**, permettra la réalisation d'une desserte secondaire de la future zone d'activités (moyennant un surcoût financier pris en charge par la CCEG).

Le coût global de l'aménagement est estimé à 1,63 M€ TTC. Ses travaux **d'une durée d'environ 8 mois** pourraient démarrer au cours du second semestre 2009, sous réserves de la libération des emprises foncières.

## **Habitat : pour construire 1000 logements sociaux d'ici 2013, le Conseil général apporte 25 M€ à l'OPAC**

Le projet de Plan Départemental de l'Habitat (PDH) a fixé l'objectif de **doubler la production actuelle de logements locatifs sociaux familiaux PLUS-PLAI<sup>1</sup>**, pour parvenir à la **construction de 1 900 logements par an** à l'horizon 2012. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le Conseil général s'appuie **sur les capacités de production des bailleurs sociaux** intervenant en Loire-Atlantique, **et plus spécifiquement sur celles de l'OPAC**, son partenaire privilégié. Cette volonté s'accompagne d'un effort financier du Département, qui va **doubler sa subvention annuelle** à l'OPAC : **5 M€** par an en moyenne jusqu'en 2013 soit **un total de 25 M€** (contre 2,6 M € par an au cours des 3 dernières années).

### **Constat : des freins à la construction de nouveaux logements sociaux**

**La conjoncture économique** (coût du foncier et de la construction) s'avère défavorable pour les opérateurs de logement social.

**Le coût des opérations augmente**, du fait des nouvelles réglementations thermiques et accessibilité handicapée (augmentation de 25 % entre 2006 et 2008).

**La capacité en fonds propres est restreinte**, pour financer les opérations nouvelles (besoin de 20 % en moyenne par opération, soit 25 000 € par logement).

En outre, l'OPAC est sollicité pour **intervenir sur l'ensemble du Département** et souvent pour des opérations de taille réduite (moyenne de 7 logements).

Enfin, l'OPAC compte **un parc fortement éclaté et développe une gestion volontariste de proximité**, impliquant des frais de fonctionnement importants (5 agences décentralisées).

### **La convention de partenariat entre l'OPAC et le Conseil général**

Sachant que **l'OPAC ne peut assumer simultanément son plan de réhabilitation d'un coût estimé à 62 M€ et la construction de nouveaux logements**, le Conseil général a décidé de mobiliser les moyens nécessaires définis dans une convention visant 3 objectifs :

- 1) Un plan de construction de 1000 nouveaux logements** (160 en 2009 ; 170 en 2010 ; 200 en 2011, 220 en 2012 et 250 en 2013)
- 2) La maîtrise des coûts** de gestion (+ 12 % sur la période 2009 – 2013)
- 3) Un pilotage** au plus près du Plan Stratégique de Patrimoine

Autour de ces objectifs, l'OPAC s'engage à :

- **limiter ses charges de structure et réduire celles de la dette ;**

- **rééchelonner son programme de réhabilitation** : le plan de rénovation, initialement évalué à 45 M€, s'élève à 62 M€, suite à l'évolution de la réglementation en matière d'énergie et à l'augmentation des coûts de construction ;

- **vendre une partie de son patrimoine.**

Pour sa part, le Conseil général s'engage à apporter à l'OPAC **25 M€ sous la forme d'une subvention pluri-annuelle** (4 M€ en 2009 ; 5 M€ en 2010 ; 5,5 M€ en 2011 et 2012 ; 5 M€ en 2013).

---

<sup>1</sup> **PLAI** : prêt locatif aidé d'intégration ; **PLUS** : Prêt locatif à usage social M€

## Collèges publics : des opérations plus nombreuses, un budget à nouveau augmenté

Aide à la cantine, actions pédagogiques, travaux dans les collèges, aides aux écoles et équipements sportifs, transports scolaires... Soucieux du droit à l'éducation pour tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale ou géographique, **le Conseil général mène depuis 2004 une politique ambitieuse en matière d'éducation**. En 2006, cette volonté s'est traduite par **la mise en place du schéma départemental des collèges en Loire-Atlantique**, qui comprend notamment la restructuration ou la construction de 10 collèges publics en 10 ans. Plusieurs facteurs conduisent à **des ajustements à ce programme prévisionnel d'investissement** dans les collèges publics (PPIC), qui a vu son nombre d'opérations augmenté. Pour réaliser ces projets, le Département fait **des efforts budgétaires importants, cette année encore pour la réalisation de ces travaux : 18,35 M€ pour la seule année 2009**. A cela s'ajoutent les travaux d'entretien, de maintenance, de réparations et d'équipements à effectuer dans les autres collèges (17,58 M€ pour les opérations à réaliser).

### Un programme d'investissement dans les collèges publics ajusté

Traitement et hiérarchisation des urgences selon l'état des bâtiments des collèges publics, construits pour la plupart dans les années 70 ; mouvements démographiques et évolution rapide des effectifs ; choix techniques et architecturaux ; coût des projets sur le budget global... **Le Conseil général ajuste aujourd'hui son programme de travaux de (re)construction et réhabilitation** des collèges publics. **A ce jour, son Programme pluriannuel des investissements dans les collèges (PPIC) vise les établissements :** Stendhal et Pré-Gauchet (Nantes) ; un collège neuf à Ligné et à Héric ; Anne-de-Bretagne (Saint-Herblain) ; Chantenay (Nantes) ; collège public (Saint-Nazaire) ; Paul Doumer (Nort-sur-Erdre) ; La ville aux Roses (Châteaubriant) ; Le Hérault (Saint-Herblain) ; Iles de Loire (Saint-Sébastien). Parallèlement, la réflexion se poursuit sur un collège autour de Nantes Est et un nouveau collège à Pornic.



*Futur collège Pré-Gauchet -  
Nantes*

**En 2009 : travaux** pour Stendhal et Pré-Gauchet (Nantes) ; La Neustrie (Bouguenais) ; Gérard Philippe (Carquefou). Poursuite des **procédures** pour un collège neuf à Ligné et Héric ; Chantenay (Nantes) ; Jean Monnet (Vertou) ; Anne de Bretagne (St-Herblain) ; Paul Doumer (Nort-sur-Erdre) ; La Coutancière (La Chapelle-sur-Erdre).

**Les nouveaux collèges livrés depuis 2005 :** Aigrefeuille (2005) ; Lucie Aubrac à Vertou (2007) ; Sainte-Pazanne (2008)

### Les derniers ajustements du PPIC depuis 2006 :

- collèges neufs à Ligné (2011) et Héric (2012) ;
- **La Ville aux Roses à Châteaubriant** et de sa SEGPA : cette opération complexe de reconstruction en site occupé nécessite des études complémentaires en matière de choix techniques, d'organisation et de phasage du chantier ;
- **collège à St-Nazaire** : suite à la fermeture du collège Jean de Neyman, et à l'installation des élèves dans des bâtiments modulaires, le Département étudie les modalités de **reconstruction du collège dès que possible**. Sous réserve de l'accord de l'Inspection académique et de la Ville de Saint-Nazaire, **une construction hors site d'un collège d'une capacité de 600 élèves** permettrait également de répondre à la problématique de modernisation du collège Manon Roland par un **regroupement d'élèves** ;



*Collège Sainte-Pazanne*



- **collège Chantenay à Nantes** : l'objectif est de supprimer le bâtiment Bellamy, vétuste, et d'optimiser le site par la construction d'un bâtiment neuf dans le prolongement du bâtiment Coty, adapté à l'accueil de 600 / 700 élèves (hors SEGPA). Ce nouveau bâtiment permettra de restructurer les pôles technologiques et scientifiques et de rendre le collège accessible aux handicapés ;
- **collège Iles-de-Loire à St-Sébastien-sur-Loire** : le Département, qui souhaite à terme supprimer les structures métalliques, qui souvent vieillissent mal, lancera de nouvelles études pour reconstruire les bâtiments concernés ;
- **collège Le Hérault à St-Herblain** : après la demi-pension neuve, livrée en 2007, le Département prévoit sa restructuration.

## 2009 : un budget d'investissement toujours en augmentation, à 36 M€

Dès 2004, le Département a mobilisé les moyens financiers nécessaires à la modernisation de son parc de collèges, datant pour la plupart dans les années 70. Entre 2005 et 2008, il a investi **25,2 M€ en moyenne par an** pour les travaux dans les collèges publics. Cet effort financier n'a cessé de s'accroître et atteint en **2009 35,94 M€**. Entre 2000 et 2003, la moyenne annuelle des investissements était de 18,8 M€.

**En 2009, le Conseil général prévoit ainsi :**

**18,35 M€ pour la poursuite des procédures** des collèges neufs à Ligné et Héric, Chantenay (Nantes), Jean Monnet (Vertou), Anne de Bretagne (St-Herblain), Paul Doumer (Nort-sur-Erdre), La Coutancière (La Chapelle-sur-Erdre) ; **des travaux** pour les collèges Stendhal et Pré-Gauchet (Nantes), La Neustrie (Bouguenais), Gérard Philippe (Carquefou).

**17,58 M€ pour les travaux d'entretien, maintenance, réparations et équipements** des collèges publics : opérations de mise à niveau des bâtiments (hygiène, sécurité, fonctionnalité et mise aux normes pédagogiques) des collèges Jean-Mounès à Pornic (réaménagement des locaux de vie scolaire) ; St-Exupéry à Savenay, Talence à Nantes et La Fontaine à Missillac (menuiseries extérieures) ; La Reinetière à Ste-Luce-sur-Loire (salles de technologie et de musique) ; Ernest Renan à St-Nazaire (chauffage).

## Le Conseil général intervient à tous les niveaux de la vie scolaire et universitaire : plus de 81 M€ en 2009

Au-delà des travaux sur les bâtiments, le Département contribue au maintien du **service public de qualité** en :

- **menant des actions en faveur de l'éducation** (29,43 M€): fonctionnement des collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat ; l'investissement pour les collèges privés ; aide aux frais de restauration ; soutiens d'actions pédagogiques
- **prenant en charge du transport scolaire** (30,58 M€) : 50 000 collégiens et 650 élèves handicapés transportés chaque jour
- participant financière aux **travaux dans les écoles** dans le cadre du **fonds d'aménagement communal** (5 M€)
- poursuivant son **plan départemental d'informatisation des collèges** (6,13 M€)
- **aidant les communes pour la réalisation d'équipements sportifs** liés à la pratique de l'EPS dans les collèges (0,85 M€) et **en aidant les équipements sportifs** (3,06 M€)
- **sensibilisant les collégiens à la sécurité routière** (0,285 M€)
- soutenant des **actions d'éducation à l'environnement** (0,20 M€) ; mettant en œuvre son **plan départemental artistique** (1 M€) ; permettant la **découverte de la culture au collège** (cinéma, théâtre...) (0,4 M€) et la réalisation **d'actions éducatives complémentaires** à travers les contrats éducatifs locaux (0,31 M€)
- **participant à la vie étudiants** (3,11 M€) : soutiens des stages à l'étranger ; aides aux jeunes chercheurs ; participation à l'amélioration de l'offre de logements universitaires ; contribuer au contrat projets état région 2007-2013 ....

## Accessibilité : le Conseil général adapte son réseau de transports et ses bâtiments

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » (11 février 2005) prévoit l'**obligation de mise en accessibilité des services publics d'ici 2015**. Le Conseil général a engagé des procédures visant la mise aux normes des transports en commun et celle de ses bâtiments. Cette volonté se traduit aujourd'hui par :

- l'adoption d'un **schéma d'accessibilité des services de transports** départementaux réalisé après concertation avec les acteurs concernés ;
- la poursuite d'études et **l'engagement des premiers travaux** permettant **l'accessibilité aux bâtiments** départementaux

### Schéma d'accessibilité des services de transports départementaux

Objectifs du schéma d'accessibilité : établir le **diagnostic du niveau d'accessibilité actuel** du réseau départemental ; proposer des **solutions d'aménagement** ; prévoir la mise en place des **moyens de substitution éventuels** ; prévoir le **dispositif de recueil des réclamations** des usagers.

**Le diagnostic du réseau actuel** fait apparaître que **les cars des lignes régulières ne sont pas accessibles** aux personnes à mobilité réduite, un manque compensé par le Conseil général avec les lignes « Lila à la demande », circulant sur tout le département ; **77 % des 588 arrêts sont non-accessibles** et nécessitent une rénovation totale, et les 23% restant et des travaux d'amélioration.

Les solutions :

- **La généralisation de véhicules à plancher bas pour les services de lignes régulières** : ce choix permettra de répondre à tous types de handicaps et de perte de mobilité. Il nécessite **des arrêts disposant de quais surélevés**, ainsi que des **aménagements intérieurs des cars** pour l'accueil des fauteuils roulants, réduisant le nombre de places, augmentant donc le nombre de véhicules en circulation sur les lignes les plus fréquentées. L'objectif est 2015 et le coût global estimé aux alentours de 4 M €.
- **L'aménagement de pôles de correspondances accessibles et multimodaux** : l'adaptation progressive des arrêts donne **la priorité à l'aménagement de 48 pôles principaux de correspondance** (définis par la proximité d'une gare, l'attractivité de la commune, le nombre de ses habitants, le croisement de plusieurs lignes Lila, la présence d'au moins un pôle par territoire desservi par le transport à la demande...) et la mise en place d'un **service de substitution en rabattement** vers ces 48 pôles. Coût : 1,1 M€
- **L'ouverture du service de transport à la demande aux horaires des lignes régulières** pour les personnes à mobilité réduite, en rabattement vers les pôles aménagés.
- **L'amélioration et l'adaptation des services d'information des usagers** : services téléphoniques, supports papier et sites Internet devront être améliorés et adaptés aux différents handicaps (alternative au téléphone, horaires en braille, plans en relief, contrastes visuels...). Coût de ces évolutions : de 50 000 € à 80 000 €).
- **Le maintien du service spécialisé pour les élèves et étudiants handicapés** : le Conseil général assure depuis 1984 un service de substitution gratuit à destination des élèves handicapés de porte à porte (domicile / établissement scolaire) qui recueille la satisfaction de l'ensemble des parents et élèves concernés. Ce service spécialisé est actuellement

utilisé par environ **650 élèves et étudiants handicapés**. L'utilisation de véhicules accessibles pour le transport scolaire est donc dans ces conditions inutile pour le moment.

## Accessibilité des bâtiments départementaux

État des lieux de l'existant, études de faisabilité, calcul des coûts prévisionnels selon les diverses préconisations... Bien qu'ayant déjà engagé des travaux améliorant l'accessibilité, le Conseil général affine sa réflexion et prévoit **la présentation d'un schéma directeur d'accessibilité fin 2009**.

**Les études** (diagnostic et faisabilité) **portent sur 46 bâtiments propriétés du Département** et concernent : les locaux et circulations accessibles au public et au personnel, les accès et abords du bâtiment, y compris les parkings intérieurs ; la vérification des possibilités de mise en œuvre des dispositions architecturales et des aménagements extérieurs et intérieurs préconisés (circulation, sanitaires, portes, ascenseur, bandes de vigilance, mains courantes, visiophone, plans braille, reprises des sols...)

Un premier bilan portant sur l'analyse de 21 bâtiments montre que : **1/3 des bâtiments sont globalement accessibles** (7 bâtiments) ; **1/3 le sont partiellement ou difficilement** (5 bâtiments partiellement accessibles et 2 bâtiments difficilement accessibles) ; **1/3 sont non-accessibles** (7 bâtiments)

Sans attendre, le Conseil général a déjà engagé des opérations en :

- réalisant la **quasi-totalité des aménagements sur le bâtiment du 2, quai de Versailles** à Nantes, à titre de test et d'exemple **pour le rendre accessible à tous les types de handicaps** (fin des travaux prévue début 2009).
- ouvrant **une autorisation de programme de 2,5 M€ dont 1,2 M€ en 2009 pour des travaux de mise en conformité** (ascenseurs, sanitaires, signalétique...) sur les immeubles 5 rue d'Argentré, 23 rue Pitre Chevalier (Sully 1), 5 rue Henri Cochard (Sully 2) à Nantes, 2 rue Victor Fortun à Rezé (CIO), 29 route de Nantes à Nozay (Délégation de l'Aménagement).